



Groupe de travail 04/03

Compte-rendu du groupe de travail sur la réingénierie du 7 mars 2003 Que d'huiles pour dégripper des rouages défailants !

Cette réunion présidée par le sous-directeur au personnel (entouré de 3 inspecteurs généraux des finances et de 2 conseillers d'état) répondait à la demande de M. Mer lors du CTPM du 7/10/02.

La réingénierie, ou le réexamen des procédures est une technique d'analyse qui tient compte de l'ensemble des tâches concourant à une production. Cette production peut être indifféremment un produit physique ou un service.

Dans un premier temps, M. Bonnet nous a exposé les motifs de cette réunion. Il s'agissait uniquement d'aborder avec les représentants du personnel la première phase, qui consiste en un diagnostic établi par des équipes de fonctionnaires extérieures à la DGDDI. Il s'agissait d'évaluer trois chaînes de traitement afin de les simplifier et de les alléger :

- la chaîne du dédouanement par fret express
- le processus des bordereaux de vente en détaxe
- le processus de garantie et de poinçonnage des métaux précieux

La CFDT a mis en évidence l'aspect squelettique des documents préparatoires et à demander que chaque sujet fasse l'objet de groupes de travail séparés.

Les bordereaux de détaxe : Viala, DG en 1993 : Une procédure criminogène !

Depuis rien n'a évolué, ou presque !

L'inspectrice des finances en charge du dossier a enfoncé des portes ouvertes en disant que cette tâche de compostage n'était pas valorisante pour les agents et qu'il fallait donc l'améliorer. 80% des bordereaux sont visés à Roissy et Orly. Une expérimentation d'autocompostage est en cours à Orly.

Elle a ajouté qu'il y avait une concurrence internationale sur le sujet et que les produits de luxe n'étaient pas seuls concernés mais des petits magasins étaient très attachés à cette procédure qui avait des incidences pour l'emploi. A long terme l'administration envisage la suppression de la détaxe. Pour cela elle reconnaît que l'unanimité des Etats membres sera difficile à obtenir.

La Garantie : Chronique d'une mort annoncée !

Les professionnels étant attachés au principe de la garantie, l'administration étudie de déléguer au maximum les opérations techniques à des opérateurs agréés. Si l'on pousse jusqu'à son terme cette étude l'activité de garantie en douane va disparaître. Ces évolutions supposent un toilettage législatif qui doit permettre malgré tout de conserver la lutte contre la fraude dans ce secteur très sensible.

La CFDT a défendu le travail et la compétence des agents notamment en ce qui concerne le touché processus qualifié de non scientifique. La CFDT veillera que les missions de service public soient

correctement réalisées à l'avenir en améliorant la formation de l'ensemble des agents travaillant dans ce domaine.

Après le démantèlement de la DNGSI, cette mission a été transférée dans des conditions déplorables. Si nous laissons faire les apprentis sorciers qui réalisent l'étude, c'est bien la disparition à terme du service de la garantie qui est programmée. La mission serait alors assurée par le privé. On reconnaît aisément la patte de l'ultra-libéral Mer.

Le dédouanement du fret express : touche pas à mon protocole !

L'inspecteur des finances en charge de ce dossier a fait une présentation très diplomatique du travail douanier. Ce sujet a permis à la CFDT de rappeler ses positions sur le RTS. Ces dernières sont désormais partagées par d'autres organisations syndicales (SNCD, SPNDF, essentiellement).

La CGT s'est déclarée contre le RTS mais campe fermement sur le protocole de 1982 (Roissy). Pour cette organisation tout modificatif de ce protocole sera un casus belli.

La CFDT est intervenue sur les problèmes se posant au pôle 7, où nos camarades sont en grève tous les samedis depuis janvier. M. Bonnet étudiera la résolution de ce conflit.

Pour l'ensemble des participants sur le fret express, l'administration doit mettre les moyens humains et matériels nécessaires pour l'accomplissement de cette mission. Nous en sommes loin quand on entend un ministre évoquer la possibilité de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux voire sur trois.

En demandant l'octroi de moyens importants nous allons certes à contre-courant mais pour la CFDT il faut :

- doubler les effectifs nécessaires au dédouanement du fret-express
- octroyer le double compensation des heures travaillées la nuit, les dimanches et jours fériés
- compenser financièrement par un régime indemnitaire spécifique, en sifflet, le RTS
- octroyer des prêts bonifiés, faciliter la renégociation de certains prêts.

L'administration a pris note sans s'engager en quoi que ce soit, une habitude...

A notre demande l'administration nous a annoncé la prochaine phase dite « de terrain » pour avril-mai 2003 et un autre groupe de travail pour fin mai.

Paris, le 10 mars 2003